

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 17 mai 2005, intitulée: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti».

Rapport de M^{me} Vera Figurek.

La commission des travaux, sous la présidence de M^{me} Graf Lateo, a étudié la motion M-520 lors de ses séances des 28 mars, 4 et 25 avril 2007.

La rapporteuse remercie M^{me} Ursi Frey pour l'excellent travail effectué lors de la prise de notes des séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'importance du patrimoine bâti de la Ville de Genève comprenant plus de 800 bâtiments (immeubles d'habitation, bâtiments culturels, scolaires, sportifs, sociaux, etc.) et la nécessité de poursuivre une politique d'entretien et de rénovation de ce même patrimoine;
- qu'il apparaît, selon un rapide calcul, que sur 334 immeubles d'habitation 77 sont considérés comme étant en très mauvais état ou mauvais état, soit 23% d'entre eux, 114 en état moyen, soit 34,5%, 137 en bon état, soit 41%, et, enfin, 6 en excellent état, soit 1,5% (cf. «Etat de dégradation des immeubles d'habitation selon la méthode Stratus – Résultats 2003»);
- que les efforts selon le premier plan financier d'investissement 2004-2015 porteront sur 16% de ces mêmes immeubles d'habitation;
- qu'il est nécessaire de formuler une stratégie d'intervention en matière de politique de rénovation du bâti existant et donc des critères permettant d'opérer des choix, y compris sur la question des standards de rénovation, au vu des contraintes budgétaires notamment;
- qu'il est nécessaire de développer des compétences professionnelles accrues dans un marché de la construction où plus de la moitié des activités concernent l'entretien et la rénovation du patrimoine;
- qu'il est possible de s'appuyer sur des expertises menées dans ce domaine (méthode d'évaluation rapide (MER), etc.) et sur le modèle des fascicules pour le recensement genevois d'architecture édités par l'Atelier de recensement du domaine bâti,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti;
- de s'appuyer, pour ce même travail, sur un «atelier» de personnes sans emploi qui apprendraient en même temps à développer des compétences dans le champ de la rénovation, financé par l'Action chômage et coordonné avec les partenaires sociaux et expert(e)s formé(e)s en la matière;
- de fixer un objectif de réalisation pour la fin de la présente législature au plus tard.

Note de la rapporteuse

Le présent rapport doit être lu en regard des documents reçus par les commissaires qui siégeaient à la commission des travaux. C'est pourquoi les rapports du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sont annexés à mon rapport, sur `intraCM/documents/annexes` aux propositions et rapports.

Je tiens également à préciser que l'étude de cette motion en commission est arrivée après l'élaboration des deux rapports. Pour être explicite: la première et la dernière des invites de la motion sont donc devenues caduques, puisque le département y avait déjà répondu.

Le travail détaillé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie répond donc pleinement à deux des demandes des motionnaires. En effet, vous trouverez dans la première annexe,

«Evaluation de l'état du patrimoine financier de la Ville de Genève»:

- la liste des bâtiments du patrimoine financier (classés par indice A/N);
- la liste des bâtiments du patrimoine financier (classement alphabétique);
- la liste des indices de coûts de rénovation;
- le graphique des indices de coûts de rénovation;
- les fiches techniques des bâtiments (indice A/N inférieur à 0,5),

et, dans la deuxième annexe, «Proposition d'une stratégie générale d'entretien»:

- la présentation de la méthode Stratus;
- le résultat de l'évaluation du patrimoine financier;
- la stratégie d'intervention;
- la planification des investissements.

Aussi, les commissaires ont procédé néanmoins à l'étude de cet objet, tout en recevant déjà les documents demandés. Cela vous explique dès lors pourquoi la commission a procédé à la suppression des invites susmentionnées, lors du vote de la commission.

Pour ma part, je vous conseille de prendre connaissance des deux annexes de mon rapport qui vous seront d'une très grande utilité dans la lecture de mon rapport lui-même. Je me plie ci-dessous à l'exercice qui m'est demandé en me bornant à rapporter le déroulement des séances de commission.

Séance du 28 mars 2007

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments

M. Macherel explique que, à travers la motion, seront étudiés l'état et la rénovation des bâtiments, des sujets qui reviennent régulièrement, surtout depuis l'affaire de la rue du Stand 25 (rapport D-45 et demande d'une planification suite à une séance qui a eu lieu à la rue du Stand). La méthode Stratus a servi de base pour établir cet état des lieux et les stratégies envisagées concernant la problématique des 419 bâtiments du patrimoine financier.

(N.d.l.r.: Les documents dont je fais mention dans ma note nous ont été remis après la présentation.)

Les documents présentés par M. Meylan font partie du dossier remis aux commissaires. La méthode Stratus enregistre 12 points par bâtiment. Une mise à jour des données se fait chaque année. Les 419 bâtiments locatifs et quelques petits ateliers qui font partie du même groupe ont été analysés. Un graphique permet de se rendre compte de l'état dans lequel se trouvent ces bâtiments et du degré d'urgence avec lequel il faudrait intervenir.

Un seuil a été fixé au-dessus duquel les immeubles ne présentent aucun souci, sinon qu'il faut les entretenir. La majorité des bâtiments se trouve dans cette catégorie. En termes d'impact financier, on constate que l'entretien du parc immobilier financier de la Ville de Genève est correct. 4% du volume bâti se trouvent en dessous du seuil et 96% restent en dessus. Les valeurs perdues, à neuf, etc., sont également indiquées. Trente-huit objets sont en dessous du taux de 0,5. Les 20 millions de francs pour entretenir le parc correspondent à 1,3% environ de la valeur globale du parc, un pourcentage assez raisonnable et courant.

Le montant total à disposition est de 25 millions de francs pour le Service des bâtiments. La méthode Stratus indique que l'on devrait avoir à disposition 34 millions. Lorsqu'un bâtiment est fortement dégradé, Stratus l'indique et il faut rénover l'objet. 76% des bâtiments sont en bon état, 4% des bâtiments doivent être rénovés et le reste est dans un état moyen. Divers axes d'interventions sont prévus:

- la surélévation;

- l’entretien léger;
- l’entretien plus important;
- les interventions lourdes;
- les interventions stratégiques.

M. Meylan communique quelques éléments concernant chaque type d’intervention. L’indice de dégradation est indiqué, de même que l’inscription ou non du bâtiment au plan financier d’investissement (PFI). Le potentiel d’agrandissement figure sur un autre tableau qui contient également les degrés de rénovation, les montants prévus pour les travaux et les dossiers stratégiques. Un autre tableau affiche le rapport entre le volume bâti et le coefficient de 0 à 1. Les documents qui ont été distribués contiennent les 38 fiches des bâtiments en mauvais état, le nombre et le type des logements, l’avis de M. Beuchat concernant la valeur des objets et des illustrations. Les services travaillent en étroite collaboration et Stratus est utilisé dans le cadre du PFI. Stratus est également en phase d’évolution. Le système est mis à jour dans le canton de Zurich. De 12, on passera à 24 éléments. L’analyse s’affine et l’on pourra suivre la situation d’année en année.

M. Macherel distribue les dossiers.

Questions des commissaires

Pour le plan financier d’investissement ainsi que pour l’entretien, il existe des bâtiments de type différent alors que, pour le logement, on a les mêmes chiffres que pour un musée ou un hangar alors que les coûts sont très différents. Comment se fait-il qu’il n’y ait pas de ventilation par type?

M. Meylan signale que ce qu’il a présenté ne concerne que le logement, donc les 38 logements dégradés.

La méthode Stratus est-elle reconnue un peu partout en Europe?

M. Meylan répond qu’elle est basée sur la masse à l’échelle d’un groupe d’une cinquantaine d’objets. Stratus est un stade préalable à l’examen de la situation d’un objet.

Comment seront mises à jour les données?

M. Meylan répond que cela se fait à l’interne. Chaque architecte doit envoyer des indications pour la mise à jour des tableaux. Cela représente le travail de deux personnes pendant deux mois.

Un des commissaires a des informations à sa disposition de la part des services de la Ville qui disent que la situation est catastrophique. Comment se fait-il que les rumeurs sont aussi négatives et quelle somme globale cela représente-t-il?

M. Macherel répond que la situation, globalement parlant, est plutôt bonne, mais subjectivement on se réfère à quelques bâtiments dont la situation est moins bonne. Il ne faut pas assimiler ces bâtiments à l'ensemble. L'état critique concerne environ 40 bâtiments qui figurent sur un des tableaux présentés par M. Meylan. Il faudrait compter entre 40 et 50 millions de francs pour les rénover. Les autres bâtiments pourraient maintenir leur valeur ou même être mis en valeur par des rénovations. La remise à flot devrait coûter entre 12 et 15 millions de francs. On a dépensé entre 8 et 9 millions de francs pour de tels travaux. Une augmentation de la somme sera proposée pour les quatre prochaines années afin de répondre à l'assainissement de ces bâtiments. On proposera d'abord la rénovation des bâtiments en très mauvais état et ensuite la remise à flot des autres immeubles sur une durée de quatre ans.

M. Meylan explique que la valeur perdue selon la méthode Stratus est de 34 millions de francs.

Lorsque l'on additionne les montants concernant les 38 objets en mauvais état, il faut tenir compte que certains éléments seront remplacés par une qualité supérieure, d'où un montant plus élevé.

M^{me} Charollais souligne qu'il faut également tenir compte de l'adaptation au standard actuel des objets. La méthode Stratus est assez fiable à ce niveau.

La liste annexée au document du patrimoine financier est-elle complète?

M. Meylan répond affirmativement. On y trouve les 38 objets très dégradés et le taux, une liste par ordre alphabétique, le tableau avec les indices de rénovation et les fiches des 38 immeubles dont il est question ci-dessus.

Peut-on indiquer, pour les immeubles entre l'indice 0,5 et 0,7, dans combien de temps il faut intervenir?

M. Meylan répond que, si l'on n'intervient pas, l'indice est aggravé d'autant. Il est difficile de dire dans quel délai le bâtiment passe la barre. Les immeubles qui auraient tendance à descendre sont en attente de décision et l'on n'y fait plus rien sinon de l'entretien.

Qui prévient les services si quelque chose se passe dans un immeuble en bon état?

M. Meylan répond qu'il existe plusieurs filières: le concierge, les locataires, les entreprises au bénéfice de contrats d'entretien, le responsable de la régie et l'architecte qui se promène dans ses immeubles.

Un commissaire croit savoir qu'une part du montant dépensé pour de l'entretien est prise sur le budget d'investissement. Est-ce exact?

M. Meylan le confirme.

Le commissaire poursuit: ce sont donc des crédits que l'on vote. A quel moment est-ce qu'on passe sur l'investissement à la place du budget de fonctionnement et à quel moment est-ce qu'on décide qu'un élément est amorti? Qui prend en charge l'entretien des chauffe-eau des appartements? La Ville de Genève ou le locataire?

M. Macherel répond par la réalité. Normalement, le locataire devrait entretenir son chauffe-eau. Ces chauffe-eau sont petits et le prix du détartrage correspond au prix d'achat d'un nouveau chauffe-eau. On règle les objets pour une température en dessous de 60% pour éviter l'entartrage et l'on remplace le chauffe-eau après un certain temps.

Le même commissaire demande quelle est cette durée.

M. Macherel répond qu'il s'agit de quinze ans.

Le même commissaire poursuit en soulignant que, lui, a dû signer un contrat sur plusieurs années.

M. Macherel dit que l'entretien se fait et que l'eau est moins calcaire depuis que les Services industriels de Genève ont modifié le réseau. Tirer les températures vers le bas prolonge la durée de vie et ne nécessite pas un entretien annuel du chauffe-eau. Cependant, la régie oblige les locataires à avoir un contrat et à payer les interventions.

M^{me} Charollais explique que, lorsque l'on fait des opérations de grande envergure et que l'on déplace les locataires, cela passe par des crédits d'investissement alors que l'on pourrait prendre les moyens sur le budget d'entretien. C'est aussi de l'entretien. Le fait est qu'il faut également pouvoir recourir parfois à des moyens plus importants que ce qui est à disposition au niveau de l'entretien. C'est pour cela qu'on a recours au budget d'investissement.

Le même commissaire répond que c'est bien là une question politique. Elle concerne l'amortissement, par exemple lors de la réfection d'une façade.

M. Macherel signale que le détail de la rubrique concernée a été communiqué. Très peu d'interventions représentent de gros montants. Parfois, pour rattraper un certain niveau, il faut effectivement recourir à cette possibilité.

M. Meylan présente quelques exemples d'interventions urgentes, par exemple au niveau des chaufferies. Dans ces cas, il faut pouvoir débloquer des sommes importantes rapidement. On doit pouvoir avoir cette souplesse. D'autres gestionnaires de grands parcs immobiliers agissent de la même manière. Ces interventions représentent également une augmentation du niveau de confort.

Pourquoi les postes budgétaires 318 «Surveillance et entretien» ont-ils pris l'ascenseur?

M. Macherel explique que ce sont des mandats de tiers, sans lien avec l'entretien.

Comment se réorganise le bureau en fonction des travaux? Est-ce que du monde est engagé? Est-ce que ce personnel n'aura plus de travail dans quelques années?

M^{me} Charollais répond qu'on en discute également avec le département. L'idée serait de réserver un ou deux postes, par exemple via des départs à la retraite, qui ne seraient pas immédiatement réaffectés pour l'être à un service en cas de besoin. C'est l'état des réflexions à ce jour pour répondre à la demande au bon endroit.

Où en est-on concernant le patrimoine administratif?

M. Meylan répond qu'on a presque une meilleure connaissance. Une grande part est liée aux mouvements des locataires. On peut dire que 30% des travaux sont planifiables et 70% ne le sont pas. C'est le contraire de l'autre patrimoine. L'image de la dégradation n'est pas très différente de ce qui a été présenté pour l'autre volet.

Quel montant du budget est affecté à la bricole et lequel au reste?

M. Meylan répond que l'on arrive à maintenir le niveau, mais qu'il y a beaucoup de bricoles. 80% des factures sont inférieures à 1000 francs. Le reste concerne des travaux considérables.

Par rapport à l'état locatif, arrivera-t-on un jour à dire qu'un certain montant du loyer sera consacré à ce type de travaux?

M. Meylan répond que cela serait la situation idéale. La Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève le fait (10% est réservé à cela), mais la Ville de Genève n'a pas le droit de le faire.

Pourrait-on au moins le faire de manière virtuelle?

M. Meylan répond que ce n'est pas possible.

Discussion

La présidente demande aux motionnaires siégeant dans la commission de se prononcer.

Un des motionnaires a eu un contact avec les deux autres auteurs de la motion. Il faut peut-être formaliser les choses, mais ce qui intéressait ce motionnaire c'était l'inventaire. On peut encore se pencher sur les ateliers. L'audition pourrait avoir lieu en juin ou en septembre.

Un commissaire fait remarquer que c'est justement le problème que l'on a maintenant. Normalement, on auditionne les motionnaires avant les services. On a reculé l'audition des motionnaires en attendant les documents, mais il faut les auditionner sans plus attendre. Il demande donc de voter cela formellement.

La présidente pense que le fait d'auditionner les motionnaires plus tard ne pose aucun problème. Il a été demandé au départ de sa présidence d'attendre les documents.

Un commissaire rappelle que les motionnaires n'ont pas voulu venir avant d'avoir reçu le document, mais on aurait également pu les auditionner.

Un commissaire rappelle que, chaque fois que l'on traite une motion, les motionnaires sont invités. C'est la pratique qui le veut. Il faut auditionner les motionnaires.

Un des motionnaires trouve qu'il est normal que les éléments demandés arrivent avant d'aller plus loin. Il n'est pas nécessaire d'avoir un vote.

La présidente retient des discussions que le motionnaire susmentionné s'entretiendra avec l'autre motionnaire pour étudier la suite avant la date de l'audition.

La parole n'est plus demandée. La proposition de la présidente est donc acceptée.

La rapporteuse tenait à faire mention de ces discussions pour expliquer pourquoi les motionnaires ont été entendus après les représentants du service concerné. Comme il est souligné dans la note initiale, la particularité de l'étude de cette motion demeure le fait que la réponse à l'essentiel de la motion avait été élaborée. Aussi, il était apparu plus judicieux aux commissaires de prendre connaissance des documents afin que les motionnaires siégeant en commission puissent se déterminer sur la suite à donner à cette motion, à savoir si la motion devenait caduque ou si la deuxième invite devait être maintenue.

Séance du 4 avril 2007

Audition de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et de M. Roman Juon, motionnaires

M. Juon dit que la motion a été déposée il y a quelque temps vu l'inquiétude au sujet de la construction et du patrimoine administratif. Des réponses sont arrivées récemment montrant que la situation n'est pas aussi catastrophique qu'imaginée. Cela change également un peu par rapport aux ateliers de chômeurs. M. Juon s'est entretenu avec M. Meylan concernant l'atelier, cette structure ayant fonctionné en Ville de Genève il y a vingt-cinq ans. Maintenant, la donne change, mais cela valait la peine d'en parler.

Il a été demandé à M^{me} Valiquer Grecuccio de prendre rapidement connaissance des documents distribués à la commission. Elle les a étudiés rapidement. Il n'est un secret pour personne que l'on se doit d'entretenir les bâtiments. Un travail a déjà été fait dans le passé concernant l'analyse avec la méthode Stratus qui présentait l'état des bâtiments sur trois volets. Ces informations datent de 2003. Un lien a été fait entre une première motion et la commission de l'aménagement.

M^{me} Valiquer Grecuccio était rapporteuse concernant des rénovations. Les chiffres entre la première et la deuxième motion ne sont pas identiques. D'abord, il était question de 334 immeubles. On a essayé de regrouper les données. Septante-sept immeubles étaient considérés comme étant en mauvais état (23%), 114 immeubles étaient dans un état moyen, 137 immeubles étaient en bon état et 6 en excellent état. A l'examen du PFI, on a constaté que le choix était assez panaché.

Cependant, un retour concernant ce panachage n'a pas eu lieu. La stratégie du PFI était alors différente.

Pourquoi procéder à un état des lieux? On voit bien, dans le fascicule remis aux commissaires, que certains immeubles nécessitent des travaux importants. M^{me} Valiquer Grecuccio pense qu'il faudrait peut-être faire un pas de plus pour arriver à chiffrer les travaux. La méthode Stratus est très simple, c'est une vue d'ensemble et elle concerne 13 éléments saisis en une seule fois. La marge d'erreur est de 10 à 13%. Lorsqu'on arrive à la deuxième phase, il faut opérer le choix d'intervenir ou non et dire quelle rénovation est prévue, donc entrer dans la substance du bâti pour déterminer le type d'intervention.

M^{me} Valiquer Grecuccio cite l'exemple du quartier de Saint-Gervais où l'on a un peu sondé quel type de logement serait adapté à quelle population avant de prendre une décision d'ordre architectural et politique. A la lecture du rapport distribué aux commissaires, M^{me} Valiquer Grecuccio constate qu'on en est à un premier constat. Il faudrait entreprendre une analyse plus fine concernant surtout l'état moyen des bâtiments, c'est-à-dire savoir s'il faut intervenir rapidement ou faire de la maintenance. Une telle analyse est importante.

Dans la motion figurent, comme aide à la décision, des fiches techniques qui documentent l'état des bâtiments qui contribuent à avoir de très bonnes discussions et qui permettent de faire des comparaisons. L'autre élément à soulever, et pour faire un pas de plus, c'est que d'autres critères interviennent lorsqu'on entreprend des travaux.

Le Canton a demandé de recenser les logements économiques construits en une vingtaine d'années depuis 1920. Ces logements sont souvent assez petits. Il existe des fiches, un diagnostic, une valeur patrimoniale et il est mentionné si

cela vaudrait la peine de les maintenir ou non. La direction de l'aménagement a ensuite communiqué une image pour le futur développement et chaque direction a mis une note aux immeubles selon différents critères.

Chaque fiche technique contient trois valeurs, ce qui permet de trancher suivant les projets. C'est un outil à la décision, également pour les politiques.

L'idée des ateliers de chômeurs est un appui au travail de l'administration et des architectes. On sait que 50% du travail d'un architecte se fait au niveau de la maintenance. On manque de compétence et il n'y a pas de relève. M^{me} Valiquer Grecuccio n'a pas encore comparé l'état qu'elle a reçu avec ce qui existe déjà, mais elle pense que les valeurs de 2003 n'ont pas été reprises et le souhaite. Il serait intéressant de comparer les fiches.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie M^{me} Valiquer Grecuccio d'avoir si brillamment développé sa motion qui concerne, selon lui, le patrimoine financier et administratif. Cependant, le locatif n'apparaît pas.

A quel moment faudrait-il intervenir sur le locatif actuel et futur découlant de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) ainsi que sur les aides? La Ville de Genève devrait au moins arriver à une opération blanche, donc équilibrée.

M^{me} Valiquer Grecuccio partage cette transparence des questions. On étudie actuellement le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale, qui s'intéresse à ces études pour les croiser avec l'état locatif. Le recensement de l'état locatif social se fait selon la LDTR. Il faudrait calculer le loyer juste après les travaux. Affiner la méthode devrait permettre de travailler avec l'état locatif actuel et futur. L'aide personnalisée ne devrait intervenir qu'après.

Le même commissaire comprend bien que l'on fasse un état locatif LDTR, mais trouve curieux que celui qui construit accorde également les subventions.

M^{me} Valiquer Grecuccio évoque la situation du quartier de la Terrassière où il a été souhaité conserver certains témoins d'époque. On a procédé à des travaux qui ne modifiaient pas substantiellement les logements.

Un autre commissaire pense que l'on devrait, même de manière virtuelle, connaître les montants de l'entretien et du loyer réel pour avoir une meilleure idée de la valeur. L'état locatif devrait également contenir les montants pour les travaux. Tant que les décisions sont d'ordre émotionnel, on n'aura pas une situation saine. Tous les dix ans, on devrait faire un rattrapage.

Le fichier des immeubles devrait montrer la situation réelle.

M^{me} Valiquer Grecuccio observe que, quels que soient le type d'immeuble et la méthode, on devrait avoir une palette entre la rénovation lourde et le reste lorsqu'on affine l'analyse. La première vision est claire. Ensuite, on peut décider de ce que l'on veut faire, quels travaux il faut entreprendre, pour quel prix et jusqu'où l'on veut aller.

Le même commissaire ajoute qu'il faut partir du loyer réel que l'on devrait encaisser.

M^{me} Valiquer Grecuccio estime que la fiche technique est très utile pour savoir dans quel sens aller.

Une commissaire précise que les fiches ne vont pas encore aussi loin. On en est à la phase 2.

M^{me} Valiquer Grecuccio le confirme mais, grâce à ces fiches, on peut aller plus loin.

La présidente trouve difficile de résumer les propos ci-dessus. Elle croit savoir que les motionnaires avaient peut-être envie de modifier les invites de la motion. Est-ce que c'est le cas ou est-ce que les motionnaires souhaitent conserver la motion telle quelle?

M. Juon trouve également difficile de résumer tout ce que M^{me} Valiquer Grecuccio a dit. Il faut encore en débattre.

La présidente signale que la commission doit savoir si les motionnaires conservent ou modifient les invites.

M. Juon répète qu'il faut en discuter ultérieurement.

M^{me} Valiquer Grecuccio est d'avis qu'il faut garder les fiches techniques de la Ville de Genève. Elle pense qu'il sera intéressant de savoir comment est traité un dossier (fondations, privés, logements sociaux, etc.). On devrait pouvoir consulter de tels dossiers.

M. Juon répète encore une fois qu'une réponse sera donnée par écrit.

Séance du 25 avril 2007

Discussion et vote

La présidente rappelle que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, le Service des bâtiments et les motionnaires ont été auditionnés. Il faut se prononcer sur la motion. Est-ce que les invites sont à conserver ou est-ce que les motionnaires souhaitent les modifier?

M. Juon, d'entente avec sa collègue, a constaté que les demandes ont été partiellement satisfaites. M. Juon persiste sur les ateliers. Il serait possible d'aller plus loin dans les investigations et d'engager des architectes qui, aujourd'hui, ne sont plus au chômage, mais qui ne retrouvent pas de travail. Il y en a qui ont été éjectés, par exemple les personnes plus âgées. Les motionnaires maintiennent l'idée de créer un petit atelier à moyen terme. M. Juon souligne qu'il est satisfait des travaux concernant cette motion. Il pensait qu'il fallait des sommes plus importantes pour rénover les bâtiments qui en ont besoin. Il a insisté auprès de M. Meylan et d'autres personnes pour que le nécessaire se fasse afin qu'on sache que le patrimoine est correctement entretenu. Le Conseil administratif devrait faire suivre l'information moyennant un effort à court terme.

La présidente souligne que, si l'on supprime la première et la dernière invite, on ne sait plus de quel travail il est question. Il faudrait donc le préciser.

La présidente souhaite que la commission se prononce.

Un représentant libéral n'a aucun problème avec cette motion et propose de la classer.

Pour un commissaire radical, la motion est également caduque. Il la refusera sans problème. Il n'est pas question qu'on engage encore du personnel et qu'on dégage encore de l'argent. Il rejettera donc la motion.

Un commissaire du Parti du travail constate un problème. Enlever la première et la deuxième invite n'a pas de sens.

Une représentante du groupe des Verts constate que l'on a répondu à la première invite. Elle aimerait que l'on reformule des invites, sinon elle ne voit pas le sens d'un vote.

Un commissaire socialiste trouve la deuxième invite délicate. Il faudrait que l'Alternative fasse quelque chose de plus complet et que l'on trouve une nouvelle formulation des tâches attendues de la part des personnes engagées dans le cadre d'un atelier.

La présidente demande à M. Juon s'il compte retirer la motion.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) trouve que c'est n'importe quoi. On a reçu des réponses, et l'on annule la motion. Elle recommande de maintenir la motion et de la modifier au besoin en séance plénière. C'est grâce à cette motion que l'on a eu des informations intéressantes de M. Meylan. Donc, il faut voter la motion et la renvoyer en séance plénière avec le rapport.

Un représentant du Parti démocrate-chrétien proposerait quelque chose d'assez proche du point de vue de sa collègue. Il est vrai qu'un important travail

a été fait. Cependant, un problème se pose. Il faut supprimer les deuxième et troisième invites qui ne sont plus d'actualité.

Un commissaire socialiste confirme que des réponses ont été données concernant les première et troisième invites. Une autre formulation peut être trouvée pour la deuxième invite.

Un commissaire des Verts peut voter la motion. La commission y a répondu.

Un commissaire libéral précise qu'il est faux de dire que la motion a abouti au travail de M. Meylan. Ce travail a commencé avant l'entrée en fonction de M. Meylan et a déjà été présenté.

Une discussion vive s'engage autour des invites à enlever ou à maintenir.

Finalement, la présidente propose au vote d'enlever la deuxième invite.

Vote: la suppression de la deuxième invite est acceptée par 10 oui (2 S, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 R, 2 L, 1 UDC) contre 3 non (1 S, 2 AdG/SI).

La suppression de la troisième invite est proposée au vote.

Vote: la suppression est acceptée à l'unanimité.

Vote de la première invite demandant «d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti».

Vote: le maintien de cette invite est accepté à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un état des lieux général en s'appuyant sur les méthodes usuelles, comme outil d'aide à la décision, permettant d'évaluer le coût des opérations et les mises en œuvre d'une politique concertée et cohérente sur l'ensemble du bâti.